



Mode d'emploi : Mode d'emploi du modèle Excel

MODE D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI DU MODELE EXCEL

Les règles suivantes doivent être respectées pour déposer une Déclaration d'Echanges de Biens par fichier Excel.



Aucun copier / coller ne doit être effectué dans les données d'en tête de la déclaration.

1 L'entête de la déclaration

1.1 La période

Le format des cellules B11 et B12 (Standard) ne doit pas être modifié.

L'année (B11)

L'année est obligatoire et doit être indiquée au format AAAA. Ex : 2012.

Le mois (B12)

Le mois est obligatoire et doit être indiqué. Il doit être compris entre 1 et 12.

1.2 Flux et niveau

Le flux (B15)

Le flux est obligatoire. Il indique si vous souhaitez déclarer :

- Des marchandises achetées dans un état membre de la communauté Européenne autre que la France. Dans ce cas, il s'agit d'introduction. Le code « 1 » doit alors être indiqué.
- Des marchandises envoyées à un état membre de la communauté Européenne autre que la France. Dans ce cas, il s'agit d'expéditions. Le code « 2 » doit alors être indiqué.

Le niveau (B17)

Le niveau est obligatoire et déterminé par flux, en fonction du seuil de marchandises échangées/vendues par votre entreprise aux états membre de la communauté Européenne autre que la France. Si vous dépassez le seuil de 460.000 € HT, le niveau indiqué doit être 1, sinon 4.

1.3 Redevable de l'information

Le numéro d'identification TVA (H11)

Le numéro d'identification TVA est obligatoire et doit être indiqué sur 2 lettres (FR) + 9 chiffres.



Mode d'emploi : Mode d'emploi du modèle Excel

La raison sociale (H12 et H13), l'adresse (H14), le code postal et la ville (H15), la personne à contacter (H16), le téléphone (H17) et la messagerie électronique (H18) sont des champs facultatifs car déjà renseignés dans le téléservice.

1.4 Service

Numéro tiers déclarant (L15)

Le numéro tiers déclarant doit être indiqué sur 5 caractères (lettres + chiffres).

Il doit être renseigné seulement si vous êtes un mandataire effectuant la DEB pour un de vos clients.

Date, nom et signature (L17)

Il n'est pas nécessaire de renseigner ce champ sauf dans le cas d'un envoi par la poste.

2 Les lignes de la déclaration

Pour chaque échange réalisé de marchandises d'un montant supérieur à 0, il est nécessaire de renseigner les informations suivantes :

1/ Numéro de ligne : commence à 1 et doit être incrémenté de 1 à chaque nouvelle ligne

2/ Nomenclature : code de votre produit à identifier dans la nomenclature

3/ Pays de destination / Provenance : état membre de la communauté Européenne d'où provient / d'où est envoyé la marchandise

4/ Valeur : montant de la marchandise échangée

5/ Régime : renseigner une valeur parmi les codes suivants :

- 11 - Acquisitions taxables à Monaco
- 19 - Autres introductions
- 21 - Livraison exonérée à Monaco et taxable dans l'état membre d'arrivée autre que la France
- 25 - Régularisation commerciale entraînant une minoration de valeur
- 26 - Régularisation commerciale entraînant une majoration de valeur
- 29 - Autres expéditions
- 31 - Opérations triangulaires

6/ Masse nette : indique le poids de la marchandise échangée (arrondir à l'entier le plus proche)

7/ Unités supplémentaires : doit être renseignée seulement si le code saisi dans la nomenclature l'impose

8/ Nature transaction : renseigner une valeur parmi les codes suivants :

- 11 : Achat/vente ferme
- 12 : Livraison pour vente à vue ou à l'essai
- 13 : Troc (compensation en nature)
- 14 : Leasing financier (location-vente)
- 19 : Transactions entraînant un transfert de propriété : autres que 11, 12, 13 ou 14



Mode d'emploi : Mode d'emploi du modèle Excel

- 21 : Retours de biens
- 22 : Remplacement de biens retournés
- 23 : Remplacement de biens non retournés (ex: garantie)
- 29 : Retours de biens : Autres que 21, 22 ou 23
- 30 : Transactions non temporaires impliquant le transfert de propriété sans compensation
- 41 : Opérations en vue d'un travail à façon : biens réexpédiés vers l'état membre d'expédition initial
- 42 : Opérations en vue d'un travail à façon : biens non destinés à être réexpédiés vers l'état membre initial
- 51 : Opération après travail à façon : biens réexpédiés vers l'état membre d'expédition initial
- 52 : Opération après travail à façon : biens réexpédiés vers un état membre autre que l'état membre initial
- 70 : Programme de défense ou inter-gouvernementaux
- 80 : Matériaux dans le cadre d'un contrat de construction
- 91 : Location, prêt, leasing pour une durée supérieure à 24 mois
- 99 : Autres transactions

9/ Mode transport : renseigner une valeur parmi les codes suivants :

- 1 - Transport maritime (y compris camions ou wagons sur bateau)
- 2 - Transport par chemin de fer (y compris camions sur wagon)
- 3 - Transport par route
- 4 - Transport par air
- 5 - Envois postaux
- 6 - Installations de transport fixe (oléoduc...)
- 7 - Transport par navigation intérieure
- 8 - Propulsion propre

10/ Localisation : doit toujours être renseigné avec la valeur 99

11/ Pays origine : état d'où provient la marchandise échangée (dans le cas des introductions seulement)

12/ Identification Acquéreur CE : numéro acquéreur CE de l'entreprise à laquelle la marchandise a été vendue (dans le cas d'une expédition seulement)

Aucun montant total ne doit être indiqué en fin de fichier.